



## COMITÉ EXÉCUTIF

### Séance ordinaire du 27 février 2018

#### – 15<sup>e</sup> séance –

- PRÉSENTS :**
- Mme Catherine Harel Bourdon, présidente
  - MM. Ben Valkenburg, vice-président et commissaire, Plateau–Mile End (08)  
Kenneth George, commissaire, Villeray–François-Perrault–Parc-Extension (03)
  - Mmes Marie-José Mastro Monaco, commissaire, Notre-Dame-de-Grâce–Westmount (11)  
Mélanie Robinson, commissaire représentant le comité de parents (primaire)  
Julie Wagner, commissaire représentant le comité de parents
- ABSENT :**
- Mme Diane Beaudet, commissaire, Hochelaga-Maisonneuve (07)
- Sont aussi présents :**
- M. Robert Gendron, directeur général
  - M<sup>e</sup> Geneviève Laurin, secrétaire générale par intérim
  - MM. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement  
Claude Daviau, directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire
  - Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
- Sont invités :**
- MM. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau des directions d'unité, unité 1  
Louis Bienvenue, directeur au Bureau des directions d'unité, unité 2
  - Mmes Francyne Fleury, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 3  
Julie Belhumeur, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 4  
Maryse Tremblay, directrice des Services éducatifs
  - M. Benoît Choinière, directeur du Service des ressources financières
  - M<sup>e</sup> Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences
  - M. Bruno Marchand, directeur du Service des ressources matérielles

- MM. René Morales, directeur du Service du développement et de l'innovation professionnelle et directeur par intérim du Service du secrétariat général  
Mathieu Desjardins, directeur par intérim du Service de l'organisation scolaire
- Mme Lynn Legault, directrice adjointe au Service des technologies de l'information
- M. Roger Lalonde, coordonnateur du Bureau des approvisionnements
- Mmes Manon Narbonne, coordonnatrice du Bureau de projets institutionnels  
Aïchatou Salifou, coordonnatrice de l'Audit interne  
Sophie Archambault, réviseuse linguistique

\*\*\*\*\*

Le commissaire Kenneth George sort durant les discussions du point 10 (A-31-3336).

\*\*\*\*\*

Un huis clos est décrété de 15 h 10 à 15 h 30 pour discussion du point 20 (A-33-1172).

\*\*\*\*\*

### **Mot de la présidente**

En ouverture de séance, la présidente, Mme Catherine Harel Bourdon, souligne le travail exceptionnel de MM. Robert Gendron et Louis Bienvenue dans le contexte très difficile du décès d'un élève de l'école Père-Marquette.

\*\*\*\*\*

#### 1. Adoption de l'ordre du jour

La présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

– ajouter les articles suivants :

- |             |   |
|-------------|---|
| A-31-3338   | Service des ressources financières – agrandissement de l'école Sainte-Bernadette-Soubirous – appel d'offres 25-2477P – attribution d'un contrat |
| A-31-3368   | Service des ressources financières – fourniture sur demande de bâtiments modulaires – appel d'offres 15-256P – attribution d'un contrat         |
| A-33-1170-A | Service des ressources matérielles – commande d'unités modulaires   |

A-33-1172            Service des ressources matérielles – demande d’autorisation pour la signature d’un bail pour l’hébergement temporaire du personnel supplémentaire du centre administratif et de l’annexe de la Commission scolaire de Montréal

- ajouter sous la rubrique « Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire au 30 janvier 2018 » les articles suivants :
  - a) Déglacement des terrains des écoles
  - b) Allocation de 15 % pour la réussite éducative et le développement durable
- ajouter sous la rubrique « Affaires nouvelles » :
  - a) Grève de chauffeurs d’autobus *Transco*
  - b) Centre d’excellence en soutien administratif (CESA)
- ajouter sous la rubrique « Information » :
  - e) A-33-1174    Service des ressources matérielles – projet d’ajout d’espace – bonification allant jusqu’à 15 %
- déplacer le rapport suivant vers la rubrique « Information » :
  - a) A-10-133-A    Service de l’organisation scolaire – analyse de l’efficacité du secteur des services alimentaires

L’ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l’ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2018
- 3- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2018 :
  - a) Déglacement des terrains des écoles
  - b) Allocation de 15 % pour la réussite éducative et le développement durable
- 4- Affaires nouvelles :
  - a) Grève de chauffeurs d’autobus *Transco*
  - b) Centre d’excellence en soutien administratif (CESA)

- 5- Dossiers récurrents :
- a) Plan d'engagement vers la réussite
  - b) Budget 2017-2018 et finances  
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
  - c) Qualité de l'air
  - d) Capacité d'accueil  
Tableau d'avancement des projets d'agrandissement
  - e) Immeubles excédentaires  
Suivi de certains mandats ou projets au secteur de la gestion des immeubles
  - f) Offre alimentaire
  - g) Suivi des projets  
Tableau de bord – projets institutionnels 2017-2018
- 6- Rubrique des commissaires-parents
- 7- DG-02-421 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – autorisation demandée concernant la mise sur pied d'une fondation pour le bénéfice des élèves de l'école Saint-François-Solano
- 8- A-29-1861 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – création de postes – modification au plan de l'effectif 2017-2018
- 9- A-31-3333 Service des ressources financières – école Rosalie-Jetté – mise aux normes des portes d'issue – appel d'offres 25-2476P – attribution d'un contrat
- 10- A-31-3336 Service des ressources financières – services professionnels d'ingénierie pour la construction des gymnases des écoles Paul-Bruchési et Saint-Jean-de-Matha – appel d'offres 24-500P2 – attribution d'un contrat
- 11- A-31-3338 Service des ressources financières – agrandissement de l'école Sainte-Bernadette-Soubirous – appel d'offres 25-2477P – attribution d'un contrat
- 12- A-31-3359 Service des ressources financières – collecte des matières résiduelles – appel d'offres 15-231P – exercice de la première option de renouvellement d'une année

- 13- A-31-3368 Service des ressources financières – fourniture sur demande de bâtiments modulaires – appel d’offres 15-256P – attribution d’un contrat
- 14- A-31-3370 Service des ressources financières – services professionnels d’une firme d’architectes pour les projets d’agrandissement des écoles Saint-Jean-de-Matha et Paul-Bruchési – appel d’offres 24-500P1 – attribution d’un contrat
- 15- A-33-1162 Service des ressources matérielles – création de postes réguliers, à temps complet, pour le personnel de soutien et technique – modification au plan de l’effectif – année 2017-2018
- 16- A-33-1165 Service des ressources matérielles – école Léonard-De Vinci – travaux supplémentaires dans le cadre du réaménagement des blocs sanitaires sud
- 17- A-33-1167 Service des ressources matérielles – école Félix-Leclerc – honoraires supplémentaires dans le cadre d’une expertise sur le gymnase de l’agrandissement
- \* 18- A-33-1169 Service des ressources matérielles – mandat pour la renégociation du protocole d’entente du parc-école Marie-de-l’Incarnation
- 19- A-33-1170-A Service des ressources matérielles – commande d’unités modulaires
- \* 20- A-33-1172 Service des ressources matérielles – demande d’autorisation pour la signature d’un bail pour l’hébergement temporaire du personnel supplémentaire du centre administratif et de l’annexe de la Commission scolaire de Montréal
- 21- A-34-2922 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – février 2018
- 22- A-34-2933 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – février 2018
- 23- A-34-2934 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – février 2018
- 24- A-34-2935 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – février 2018
- 25- A-34-2936 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – février 2018

- 26- A-34-2937 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – février 2018
- 27- A-34-2938 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – février 2018
- 28- A-34-2939 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – février 2018
- 29- A-34-2940 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – février 2018
- 30- A-34-2941 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – février 2018
- 31- A-34-2942 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – février 2018
- 32- A-34-2943 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – février 2018
- 33- A-34-2944 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – février 2018
- 34- A-34-2945 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – février 2018
- 35- A-34-2946 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – février 2018
- 36- A-34-2947 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – février 2018
- 37- Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du règlement R2011-1 :
- a) A-29-1862 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – congé à temps plein sans traitement
- 38- Information :
- a) A-10-133-A Service de l'organisation scolaire – analyse de l'efficacité du secteur des services alimentaires
- b) A-33-1161 Service des ressources matérielles – déneigement et déglacage des cours d'école de la Commission scolaire de Montréal

- c) A-33-1171 Service des ressources matérielles – état d’avancement des projets de maintien d’actifs
- d) A-33-1173 Service des ressources matérielles – projets avec entreprise de services énergétiques (ESE)
- e) A-33-1174 Service des ressources matérielles – projet d’ajout d’espace – bonification allant jusqu’à 15 %

39- Période réservée aux membres du comité exécutif

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2018

En application des articles 170 et 182 de la *Loi sur l’instruction publique*, la présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2018, étant donné que les membres du comité exécutif en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de la présidente est adoptée à l’unanimité par les membres présents du comité exécutif.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d’APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 13 février 2018.

3. Suivi au procès-verbal corrigé de la séance ordinaire du 13 février 2018

- a) Déglçage des terrains des écoles

Le rapport d’information intermédiaire A-33-1161 est déposé. Il pourra faire l’objet de discussions à la séance du comité exécutif du 20 mars 2018.

- b) Allocation de 15 % pour la réussite éducative et le développement durable

Le rapport d’information A-33-1174 est déposé en cours de séance. Il pourra faire l’objet de discussions à la séance du comité exécutif du 20 mars 2018.

4. Affaires nouvelles

- a) Grève de chauffeurs d’autobus *Transco*

- Les membres du comité exécutif et les administrateurs font le suivi du dossier de la grève de chauffeurs d’autobus de *Transco* :

- Le Bureau des affaires juridiques, après analyse du dossier, ne recommande pas un recours auprès des tribunaux contre *Transco* en vue d'obtenir un remboursement de frais des services de garde offerts aux élèves privés de transport scolaire durant les journées de grève.
  - En vertu du contrat avec le transporteur, les journées où aucun service de transport n'a été offert ne sont pas payées et après trois journées de grève, il y a possibilité de résilier l'entente.
  - Le transport des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA) n'est pas touché par la grève de chauffeurs de *Transco*.
  - Les membres du comité exécutif souhaitent connaître les répercussions des journées de grève, soit le nombre d'élèves inscrits en plus au service de garde et l'augmentation des absences chez les élèves privés de transport en raison de la grève.
- b) Centre d'excellence en soutien administratif (CESA)
- Les membres du comité exécutif souhaitent obtenir un état de situation sur le CESA à une prochaine séance du comité exécutif.

5. Dossiers récurrents :

- a) Plan d'engagement vers la réussite
- Comme l'ajout de classes de maternelle 4 ans aura des répercussions sur la capacité d'accueil, le comité de travail sur la qualité des services éducatifs doit prendre en compte cette question dans les données étudiées.
  - La version pour consultation du plan d'engagement vers la réussite est prête.
- b) Budget 2017-2018 et finances  
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
- Les commissaires et les administrateurs de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) suivent la situation financière de la CSDM de près.
  - Les données sur le deuxième trimestre seront présentées à la table d'échanges politico-administrative du 21 mars.
- c) Qualité de l'air
- Les problèmes signalés au centre administratif et à l'annexe font l'objet d'un suivi et des travaux d'entretien ménager et de ventilation sont prévus.



- Une délocalisation temporaire de 100 personnes travaillant au centre administratif ou à l'annexe est nécessaire en raison de l'arrivée d'un grand nombre de nouveaux employés au Service des ressources matérielles.
  - Une consultation a été menée par les directions de service pour vérifier si des équipes souhaitaient être délocalisées en priorité, ce qui a permis de constater que malgré les problèmes de qualité de l'air du centre administratif, les employés consultés préfèrent y rester le plus longtemps possible.
  - Ce sont des équipes touchées par l'augmentation du nombre d'employés qui seront délocalisées temporairement.
  - Au cours de la dernière rencontre du comité de vigie, les syndicats ont indiqué qu'ils auraient souhaité être informés de ce processus, qui touche le personnel, plus rapidement.
- d) Capacité d'accueil  
Tableau d'avancement des projets d'agrandissement
  - Selon les données de la première prévision de clientèle, il faut s'attendre à une augmentation d'environ 1 500 élèves pour l'année 2018-2019 (augmentation du nombre d'élèves au préscolaire et au primaire et diminution du nombre d'élèves au secondaire). Les données du ministère, quant à elles, font état d'une augmentation prévue de 1 800 élèves. Ces données ne tiennent pas compte des élèves des classes d'accueil.
    - Les membres du comité exécutif souhaitent obtenir un état de situation des classes d'accueil en 2017-2018 pour une prochaine séance du comité exécutif : où ces classes sont situées et combien de classes d'accueil ont dû être déplacées dans un autre quartier, le cas échéant.
- e) Immeubles excédentaires  
Suivi de certains mandats ou projets au secteur de la gestion des immeubles

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

f) Offre alimentaire

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

g) Suivi des projets  
Tableau de bord – projets institutionnels 2017-2018

- Mmes Catherine Harel Bourdon et Lucie Painchaud rencontreront une coalition de locataires de la CSDM le 13 mars 2018.

6. Rubrique des commissaires-parents

- Dans le dossier des problèmes de déglacement et de déneigement des cours d'école, Mme Mélanie Robinson souligne l'importance qu'une réflexion soit faite sur la façon dont se déroulent les récréations quand les enfants ne peuvent pas sortir dans la cour : elle insiste sur le fait qu'il faut trouver d'autres solutions que de demander aux enfants de lire en silence durant les récréations qui se déroulent à l'intérieur.
- Les membres du comité exécutif et les administrateurs discutent de différentes solutions et éléments à prendre en compte : utilisation du gymnase, utilisation d'un guide de la CSDM sur des méthodes visant à faire bouger les enfants en classe, consultation de la conseillère pédagogique responsable du dossier des récréations, prise en compte de l'importance du fait que les enfants ne doivent pas rester confinés dans le même lieu.
- Les membres du comité exécutif souhaitent obtenir un portrait réel du nombre de jours où les récréations ne peuvent avoir lieu à l'extérieur, et ce, pour l'ensemble des écoles primaires de la CSDM.

7. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – autorisation demandée concernant la mise sur pied d'une fondation pour le bénéfice des élèves de l'école Saint-François-Solano

Document déposé : Rapport DG-02-421 en date du 22 février 2018  
de Mme Renée Gagnon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que des membres de la communauté de l'école Saint-François-Solano souhaitent mettre sur pied une fondation au nom de l'école;

CONSIDÉRANT que l'objectif de cette fondation est de recueillir des fonds destinés à la réalisation de projets visant à soutenir les élèves de l'école Saint-François-Solano, dans l'exercice de la mission de cette école;

CONSIDÉRANT que la mission de cette future Fondation se veut en harmonie avec le projet éducatif et les valeurs de l'école Saint-François-Solano;

CONSIDÉRANT le souhait des demandeurs de se conformer à la politique de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) concernant les activités des fondations dans les écoles;

CONSIDÉRANT que le projet de création d'une fondation l'école Saint-François-Solano a été approuvé par le conseil d'établissement de l'école;

CONSIDÉRANT que la fondation projetée respecte les démarches prévues à la *Politique concernant les activités des fondations dans les écoles* (P1998-21) de la CSDM;

CONSIDÉRANT que les demandeurs vont réserver auprès du Registraire des entreprises du Québec le nom de la Fondation Saint-François-Solano;

CONSIDÉRANT que les demandeurs ont soumis en annexe un projet d'entente conforme à la *Politique concernant les activités des fondations dans les écoles* (P1998-21) de la CSDM;

CONSIDÉRANT la délégation de pouvoirs du comité exécutif prévue à l'article 10 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et portant sur la création d'une fondation dans un établissement de la CSDM;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER la Fondation de l'école Saint-François-Solano à utiliser le nom de l'école;
- 2° de RECONNAÎTRE la Fondation de l'école Saint-François-Solano pour laquelle une demande sera soumise au Registraire des entreprises du Québec;
- 3° d'AUTORISER les demandeurs à exercer leurs activités dans les locaux de l'école Saint-François-Solano, en conformité avec la *Politique concernant les activités des fondations dans les écoles* (P1998-21);
- 4° de NOMMER trois représentants de la CSDM à la Fondation de l'école Saint-François-Solano, soit la direction de l'école, un membre du personnel de l'école, ainsi que le commissaire scolaire local;
- 5° d'AUTORISER les signataires officiels de la CSDM, soit la présidente et la secrétaire générale, à signer l'entente entre la Fondation de l'école Saint-François-Solano et la CSDM.

8. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – création de postes – modification au plan de l'effectif 2017-2018

Document déposé : Rapport A-29-1861 en date du 20 février 2018  
de Mme Mathilde Branconnier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les besoins spécifiques des élèves en difficulté et les services à leur offrir;

CONSIDÉRANT que l'école a pour mission la réussite éducative de tous les élèves;

CONSIDÉRANT que Mme Marilou Fugère, technicienne en éducation spécialisée, est affectée à un surcroît de travail à 80 % (28 heures/semaine) depuis le 7 novembre 2017 à l'école Louise-Trichet;

CONSIDÉRANT que Mme Laurie-Emmanuel Joseph, technicienne en éducation spécialisée, est affectée à un surcroît de travail à 40 % (14 heures/semaine) depuis le 27 octobre 2017 à l'école Judith-Jasmin;

CONSIDÉRANT que l'école Louise-Trichet ne possède pas les fonds nécessaires pour la création de poste, les dépenses engendrées par la création de ce poste devront faire l'objet de suivi rigoureux par le Service des ressources financières;

CONSIDÉRANT que l'école Judith-Jasmin possède les fonds nécessaires au fonds 6 pour financer le nouveau poste créé;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein, à 80 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école Louise-Trichet et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-252-1-23140-167;
- 2° de CRÉER un poste saisonnier à temps partiel, à 40 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école Judith-Jasmin et d'IMPUTER la dépense à l'indice 104-171-6-23140-167;
- 3° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2017-2018 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria (résolution 9 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 10 mai 2017).

9. Service des ressources financières – école Rosalie-Jetté – mise aux normes des portes d'issue – appel d'offres 25-2476P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3333 en date du 16 février 2018  
de M. Nasreddine Slimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la mise aux normes des portes d'issue à l'école Rosalie-Jetté;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50626 – Résorption du déficit de maintien – budget additionnel 2016-2017;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 171 999 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Groupe DCR (9282-0786 Québec inc.)*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la mise aux normes des portes d'issue à l'école Rosalie-Jetté;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

10. Service des ressources financières – services professionnels d'ingénierie pour la construction des gymnases des écoles Paul-Bruchési et Saint-Jean-de-Matha – appel d'offres 24-500P2 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3336 (version corrigée) en date du 26 février 2018 de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'ingénierie pour la construction des gymnases des écoles Paul-Bruchési et Saint-Jean-de-Matha;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu dix soumissions qui ont été déclarées conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l'analyse des dix soumissions conformes a été faite par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que toutes les soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce projet proviendront de trois sources de financement, soit l'ajout d'espace pour la formation générale (Mesure 50511), le maintien des bâtiments (Mesure 50621) et le passif environnemental des sols contaminés;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur totale estimée à 365 000 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *CIMA+S.E.N.C.*, pour des services professionnels en ingénierie pour la construction des gymnases des écoles Paul-Bruchési et Saint-Jean-de-Matha. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

11. Service des ressources financières – agrandissement de l'école Sainte-Bernadette-Soubirous – appel d'offres 25-2477P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3338 en date du 26 février 2018  
de Mme Caroline Lapointe concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la construction d'un agrandissement à l'école Sainte-Bernadette-Soubirous;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu onze soumissions et que toutes ont été déclarées conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce projet proviendront de diverses sources de financement notamment, l'ajout d'espace (S1/Mesures 50511), le maintien d'actifs immobiliers (S3/Mesure 50625) et le passif environnemental des sols contaminés (S9);

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget de fonctionnement de la CSDM, et qu'une demande d'aide financière additionnelle au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pourrait être demandée pour combler l'écart de financement défavorable;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 8 977 777,77 \$ plus taxes à l'entrepreneur *KF Construction inc.*, le plus bas soumissionnaire conforme, pour construire l'agrandissement de l'école Sainte-Bernadette-Soubirous;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

12. Service des ressources financières – collecte des matières résiduelles – appel d'offres 15-231P – exercice de la première option de renouvellement d'une année

Document déposé : Rapport A-31-3359 (version corrigée) en date du 15 février 2018 de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat a été attribué le 21 mars 2017 à *RCI Environnement inc.* pour une entente initiale d'une année se terminant le 20 mars 2018;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif de la CSDM;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de renouveler l'entente pour l'année 2018-2019;

CONSIDÉRANT que la dépense sera assumée par le budget de fonctionnement du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que *RCI Environnement inc.* a été consultée et accepte de renouveler l'entente pour la première année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1<sup>o</sup> d'ACCORDER un contrat à exécution sur demande d'une valeur de 170 152,32 \$ plus taxes à *RCI Environnement inc.* pour la collecte des matières résiduelles, pour une année additionnelle de renouvellement du 21 mars 2018 au 20 mars 2019.

13. Service des ressources financières – fourniture sur demande de bâtiments modulaires – appel d'offres 15-256P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3368 en date du 21 février 2018 de M. Nasreddine Slimi et de Mme Nathalie Sauvé concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 18 du *Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics*, lorsque le contrat à commandes est conclu avec plusieurs fournisseurs, les commandes sont attribuées au fournisseur qui a soumis le prix le plus bas, à moins que ce fournisseur ne puisse y donner suite, auquel cas les autres fournisseurs sont sollicités en fonction de leur rang respectif. *Toutefois, de telles commandes peuvent être attribuées à l'un ou à l'autre des fournisseurs retenus dont le prix soumis n'excède pas de plus de 10 % le prix le plus bas;*

CONSIDÉRANT que la soumission du deuxième soumissionnaire, *AMB Modulaire*, dépasse de plus de 10 % celle du plus bas soumissionnaire, les fournisseurs seront sollicités selon leurs rangs respectifs;

CONSIDÉRANT que les projets feront l'objet de demandes de financement auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;



Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER contrat d'une valeur de 8 115 520 \$ plus taxes à *SMS – Dion inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour fournir sur demande des bâtiments modulaires. Ce contrat d'une durée d'une année est assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune, avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif;
- 2° de RECOURIR aux services de *AMB Modulaire*, deuxième plus bas soumissionnaire conforme, en cas d'incapacité de *SMS – Dion inc.* à satisfaire une commande, et ce, en application de l'alinéa 1 de l'article 18 du *Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics*.

14. Service des ressources financières – services professionnels d'une firme d'architectes pour les projets d'agrandissement des écoles Saint-Jean-de-Matha et Paul-Bruchési – appel d'offres 24-500P1 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3370 en date du 21 février 2018  
de Mme Caroline Lapointe concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié pour retenir un prestataire de services en architecture pour les projets d'agrandissement des écoles Saint-Jean-de-Matha et Paul-Bruchési;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu sept offres de services dont trois en consortium non juridiquement organisé, et toutes les offres de services ont été déclarées conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l'évaluation des sept offres de services conformes a été réalisée par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que six offres de services sur sept analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables, puisqu'elles ont atteint la note de passage (70 points);

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce projet proviendront de diverses sources de financement notamment, l'ajout d'espace/gymnase (S1/Mesures 50511 & 50514), le maintien d'actifs immobiliers (S2/Mesure 50620), la location d'immeubles (unités modulaires) par la mesure 30145 et le passif environnemental des sols contaminés (S9);

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat d'une valeur estimée de 365 000 \$ plus taxes en honoraire au prestataire de services *Héloïse Thibodeau Architecte inc.*, ayant obtenu la plus haute note pour les projets d'agrandissement des écoles Saint-Jean-de-Matha et Paul-Bruchési. La valeur réelle de chaque mandat sera

déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;

2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

15. Service des ressources matérielles – création de postes réguliers, à temps complet, pour le personnel de soutien et technique – modification au plan de l'effectif – année 2017-2018

Document déposé : Rapport A-33-1162 en date du 26 février 2018  
de Mme Emmanuelle Cyr concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a consenti à la Commission scolaire de Montréal (CSDM) des sommes supplémentaires dédiées à la réalisation de projets;

CONSIDÉRANT que les sommes consenties par le MEES doivent faire l'objet d'allocation spécifique annuelle;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles est mandaté par la Commission pour effectuer la gestion de projets, soit rénover et maintenir les actifs du parc immobilier ainsi qu'augmenter la capacité d'accueil du parc immobilier;

CONSIDÉRANT le plan d'accroissement du Service des ressources matérielles, présenté le 4 décembre 2017 à l'APPA, qui prévoit l'augmentation de la capacité de réalisation des projets dont les sommes ont déjà été consenties par le MEES;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles vise à atteindre une capacité de réalisation de 323 M\$ de projets annuellement, comparativement au 133 M\$ actuel;

CONSIDÉRANT que la réalisation du plan d'accroissement du Service des ressources matérielles est tributaire de l'augmentation des ressources humaines dédiées à la réalisation des projets;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de faire appel à des personnes salariées membres de l'APPA plutôt que d'avoir recours à de la sous-traitance pour réaliser son plan d'accroissement ;

CONSIDÉRANT la clause 1-2.26 de la convention collective S6 qui prévoit la possibilité de créer des postes particuliers;

CONSIDÉRANT la première entente intervenue entre les parties en 2014 qui prévoyait la création de 37 postes particuliers d'une durée de 4 ans;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre les parties;

CONSIDÉRANT la volonté des deux parties de convenir d'une entente négociée;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport, sera imputée au budget d'investissement de la Commission scolaire et, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la CSDM;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CRÉER 20 postes réguliers à temps complet au Service des ressources matérielles, soit :
  - Deux postes d'agent de bureau, classe principale;
  - Dix postes d'agent de bureau, classe I;
  - Trois postes de technicien en administration;
  - Cinq postes de technicien en bâtiment;
- 2° de MODIFIER, en conséquence, le plan d'effectif 2017-2018 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria (résolution 9 du conseil des commissaires du 10 mai 2017).

16. Service des ressources matérielles – école Léonard-De Vinci – travaux supplémentaires dans le cadre du réaménagement des blocs sanitaires sud

Document déposé : Rapport A-33-1165 en date du 21 février 2018  
de M. Serge Roby concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *AFCOR construction inc.* pour le réaménagement des blocs sanitaires sud à l'école Léonard-De Vinci, située au 7630, 22<sup>e</sup> avenue, à Montréal;

CONSIDÉRANT que les coûts supplémentaires sont attribuables au ragréage de la dalle du plancher de chacun des blocs sanitaires ainsi qu'aux frais journaliers dus au prolongement de chantier;

CONSIDÉRANT que depuis août 2014, les travaux sont terminés et l'entrepreneur est démobilisé;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *AFCOR construction inc.* la somme incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de travaux supplémentaires dans le cadre de réaménagement des blocs sanitaires sud, à l'école Léonard-De Vinci.

17. Service des ressources matérielles – école Félix-Leclerc – honoraires supplémentaires dans le cadre d'une expertise sur le gymnase de l'agrandissement

Document déposé : Rapport A-33-1167 en date du 21 février 2018  
de M. Harrick Boucicaut concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le 28 février 2017, la Commission scolaire de Montréal (CSDM) attribuait à la firme *CLEB Consultant inc.* un contrat gré à gré pour des services professionnels pour la réalisation de relevés des taux d'humidité en lien avec le gymnase de l'agrandissement de l'école Félix-Leclerc;

CONSIDÉRANT que le 19 février 2016, lors d'une visite antérieure avec les professionnels de *CLEB Consultant inc.*, la présence de plusieurs égouttements d'eau actifs en sous-face du platelage en bois de la toiture du gymnase a été constatée;

CONSIDÉRANT que la firme *CLEB Consultant inc.* a été mandatée pour effectuer le relevé des conditions apparentes de la toiture, ainsi que des percées exploratoires;

CONSIDÉRANT qu'en cours d'expertise, il a été convenu d'augmenter le nombre d'ouvertures dans les matériaux et le temps requis des professionnels suite aux dommages causés par l'infiltration d'eau;

CONSIDÉRANT qu'à la suite du résultat de l'expertise, des investigations supplémentaires sont conduites sur l'enveloppe du bâtiment afin d'établir l'envergure de la condition d'infiltration et ainsi estimer les travaux correctifs;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport serait absorbée par le budget de fonctionnement de la CSDM à même le budget réservé dans l'annexe F « *Dépenses financées en tout ou en partie par le budget de fonctionnement de la CSDM* » du plan directeur d'investissement 2017-2022 et, par conséquent, qu'elle aurait une incidence sur la situation financière de la CSDM;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *CLEB Consultant inc.* incluse dans le présent rapport, associée aux honoraires pour les services professionnels fournis dans le cadre d'une expertise sur le gymnase de l'agrandissement de l'école Félix-Leclerc.

\*18. Service des ressources matérielles – mandat pour la renégociation du protocole d'entente du parc-école Marie-de-l'Incarnation

Document déposé : Rapport A-33-1169 en date du 21 février 2018  
de M. Marc-André Legault concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

19. Service des ressources matérielles – commande d'unités modulaires

Document déposé : Rapport A-33-1170-A en date du 27 février 2018  
de Mme Imane Mouhtij concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'augmentation démographique soutenue et celle de l'immigration;

CONSIDÉRANT la nécessité de délocalisations temporaires des classes en raison de travaux majeurs de maintien d'actifs et d'agrandissements d'école;

CONSIDÉRANT qu'afin de répondre aux besoins en capacité d'accueil, la Commission scolaire de Montréal (CSDM) a fait plusieurs demandes d'ajout d'espaces auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), depuis les huit dernières années, dans le but de réaliser les projets de construction, d'agrandissements ou de reprise de bâtiments excédentaires.

CONSIDÉRANT que plusieurs projets de construction ont été réalisés et que des écoles transitoires ont également été aménagées et plusieurs réaménagements intérieurs ont eu lieu afin d'accroître le nombre de classes disponibles;

CONSIDÉRANT que le 20 décembre 2017, le Conseil des commissaires a adopté le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) qui propose de maintenir les unités modulaires existantes et d'y ajouter un nombre très important de nouvelles unités;

CONSIDÉRANT que le 20 décembre 2017, le Conseil des commissaires a adopté le rapport A-33-1136, ayant pour objet d'obtenir l'autorisation afin de transmettre les demandes d'autorisation de financement du MEES pour mettre en œuvre l'installation des unités modulaires sur plusieurs sites et pour la location d'espaces;

CONSIDÉRANT que selon l'analyse actualisée du Service des ressources matérielles, il est prévu d'ajouter 99 classes réparties sur 21 sites;

CONSIDÉRANT le *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles propose que les dépenses de 2017-2018, 2018-2019 et des années suivantes dont fait état le présent rapport soient absorbées temporairement par le budget de fonctionnement de la Commission scolaire à même le budget réservé pour l'annexe F « *Dépenses financées en tout ou en partie par le budget de fonctionnement de la CSDM* » dans le rapport A-33-1070-A du plan directeur d'investissement 2017-2022 ainsi que dans le rapport A-31-3267 du budget 2017-2018 de la CSDM et, par conséquent, qu'elle aurait une incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal;

CONSIDÉRANT qu'advenant une réponse défavorable pour le financement par la mesure 30145 complémentaire ou toute autre source de financement, le financement de ce projet devra être assumé entièrement par le budget de fonctionnement de la CSDM pour 2017-2018, 2018-2019 et les années suivantes;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à utiliser le mode de financement transitoire, en lien avec le budget réservé dans l'annexe F « *Dépenses financées en tout ou en partie par le budget de fonctionnement de la CSDM* » du plan directeur d'investissement 2017-2022, pour la fourniture, l'installation et la location des unités modulaires;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à attribuer des commandes aux fournisseurs retenus suite à l'appel d'offres 15-256P, tel que décrit dans le présent rapport.

\*20. Service des ressources matérielles – demande d'autorisation pour la signature d'un bail pour l'hébergement temporaire du personnel supplémentaire du centre administratif et de l'annexe de la Commission scolaire de Montréal

Document déposé : Rapport A-33-1172 en date du 27 février 2018  
de Mme Imane Mouhtij concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

21. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – février 2018

Document déposé : Rapport A-34-2922 (version corrigée) en date du 21 février 2018 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de février 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de février 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

22. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – février 2018

Document déposé : Rapport A-34-2933 en date du 7 février 2018 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois de février 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois de février 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

23. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – février 2018

Document déposé : Rapport A-34-2934 en date du 6 février 2018 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de février 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de février 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

24. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – février 2018

Document déposé : Rapport A-34-2935 en date du 15 février 2018 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction du commissaire Léo Lavoie pour le mois de février 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction du commissaire Léo Lavoie pour le mois de février 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

25. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – février 2018

Document déposé : Rapport A-34-2936 en date du 12 février 2018 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Stéphanie Bellenger-Heng pour le mois de février 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Stéphanie Bellenger-Heng pour le mois de février 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

26. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – février 2018

Document déposé : Rapport A-34-2937 en date du 12 février 2018 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence



CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de février 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de février 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

27. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – février 2018

Document déposé : Rapport A-34-2938 en date du 14 février 2018 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Diane Beudet pour le mois de février 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Diane Beudet pour le mois de février 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

28. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – février 2018

Document déposé : Rapport A-34-2939 en date du 14 février 2018 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Stéphanie Bellenger-Heng pour le mois de février 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Stéphanie Bellenger-Heng pour le mois de février 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

29. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – février 2018

Document déposé : Rapport A-34-2940 en date du 15 février 2018 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois de février 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois de février 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

30. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – février 2018

Document déposé : Rapport A-34-2941 en date du 16 février 2018 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Marie-José Mastromonaco pour le mois de février 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Marie-José Mastromonaco pour le mois de février 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

31. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – février 2018

Document déposé : Rapport A-34-2942 en date du 19 février 2018 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de février 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de février 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

32. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – février 2018

Document déposé : Rapport A-34-2943 en date du 21 février 2018 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de février 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de février 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

33. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – février 2018

Document déposé : Rapport A-34-2944 en date du 21 février 2018 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de février 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de février 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

34. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – février 2018

Document déposé : Rapport A-34-2945 en date du 21 février 2018 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de février 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de février 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

35. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – février 2018

Document déposé : Rapport A-34-2946 en date du 21 février 2018 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Chantal Jorg pour le mois de février 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Chantal Jorg pour le mois de février 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

36. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – février 2018

Document déposé : Rapport A-34-2947 en date du 22 février 2018 de  
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois de février 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois de février 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

37. Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du règlement R2011-1 :

CONSIDÉRANT que, par le règlement R2011-1, le Conseil des commissaires a délégué au directeur général de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) certains de ses droits, pouvoirs et obligations;

CONSIDÉRANT l'article 11 du règlement R2011-1, qui prévoit que le directeur général peut « exercer en lieu et place du Conseil des commissaires ou du comité exécutif, lorsque les circonstances le requièrent, tout pouvoir et prendre toute décision dans l'intérêt de la CSDM [et de] faire rapport à l'instance qui avait le pouvoir de prendre la décision »;

CONSIDÉRANT l'absence d'une séance ordinaire du comité exécutif entre le 13 février et le 27 février 2018;

CONSIDÉRANT le rapport soumis au directeur général pour décision;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECEVOIR le rapport de décision suivante prise par le directeur général, en application de l'article 11 du règlement R2011-1 concernant la délégation de pouvoirs au directeur général :

- a) Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – congé à temps plein sans traitement

Document déposé : Rapport A-29-1862 en date du 15 février 2018  
de Mme Sondes Khémiri concernant le sujet en référence

- 1° d'ACCORDER à Mme Marie-Claude Lachaine, directrice adjointe de l'école Saint-Isaac-Jogues, un congé à temps plein sans traitement pour conciliation travail-famille, pour la période du 26 février 2018 au 28 février 2019.

38. Information :

- a) A-10-133-A Service de l'organisation scolaire – analyse de l'efficience du secteur des services alimentaires
- b) A-33-1161 Service des ressources matérielles – déneigement et déglacage des cours d'école de la Commission scolaire de Montréal

- c) A-33-1171 Service des ressources matérielles – état d’avancement des projets de maintien d’actifs
- d) A-33-1173 Service des ressources matérielles – projets avec entreprise de services énergétiques (ESE)
- e) A-33-1174 Service des ressources matérielles – projet d’ajout d’espace – bonification allant jusqu’à 15 %

39. Période réservée aux membres du comité exécutif

À ce point, il n’y a aucune question ni aucun commentaire.

La séance est levée à 16 h 05.

---

\* Les rapports précédés d’un astérisque seront également à l’ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 28 mars 2018.